



Juin 2023

---

# Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets pour les 50 plus grandes villes de Suisse

4<sup>ème</sup> édition

---

Numéro du dossier : PUE-330-4



## Impressum

Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets pour les 50 plus grandes villes de Suisse, 4<sup>ème</sup> édition, juin 2023.

Auteur(e)s : Andrea Zanzi, Agnes Meyer Frund et Greta Lüdi

Surveillance des prix  
Einsteinstrasse 2  
3003 Berne  
[www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch)

Berne, juin 2023



## Table des matières

1	Introduction.....	1
2	Méthode de calcul et types de ménages.....	2
3	Remarques sur la comparaison des tarifs.....	5
4	Les taxes annuelles pour l’approvisionnement en eau potable.....	6
5	Les taxes annuelles pour l’élimination des eaux usées.....	8
6	Les taxes annuelles pour l’élimination des déchets.....	11
7	Synthèse de la somme des trois taxes par catégorie de ménage.....	15

## Tableaux et graphiques

Tableau 1 :	Modèles de ménage type .....	2
Graphique 1 :	Synthèse des taxes pour l’approvisionnement en eau .....	5
Graphique 2 :	Box-plot des taxes annuelles pour l’approvisionnement en eau par catégorie de ménage.....	6
Graphique 3 :	Synthèse des taxes pour l’élimination des eaux usées.....	9
Graphique 4 :	Box-plot des taxes annuelles pour l’élimination des eaux usées par catégorie de ménage.....	10
Graphique 5 :	Synthèse des taxes pour l’élimination des déchets - sans collecte complète des biodéchets.....	12
Graphique 6 :	Box-plot des taxes annuelles pour l’élimination des déchets - sans collecte complète des biodéchets - par catégorie de ménage .....	13
Graphique 7 :	Synthèse des taxes pour l’élimination des déchets - avec collecte complète des biodéchets.....	12
Graphique 8 :	Box-plot des taxes annuelles pour l’élimination des déchets - avec collecte complète des biodéchets - par catégorie de ménage .....	13
Graphique 9 :	Synthèse de la somme des trois taxes par catégorie de ménage .....	12
Graphique 10 :	Box-plot de la somme des trois taxes sur base annuelle par catégorie de ménage.....	13
Graphique 11 :	Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT12.....	18
Graphique 12 :	Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT34.....	199
Graphique 13 :	Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT46.....	20



## 1 Introduction

Depuis une quinzaine d'années, la Surveillance des prix suit l'évolution des taxes relatives à l'approvisionnement en eau, l'élimination des eaux usées et l'élimination des déchets. À ce propos, elle gère un site Internet<sup>1</sup> consacré à la comparaison de ces taxes dans les communes suisses les plus peuplées (plus de 5'000 habitants).

En octobre 2006, la Surveillance des prix a publié le Rapport « Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets pour les 30 plus grandes villes de Suisse »<sup>2</sup>, dans lequel étaient présentées les taxes prélevées dans trois types de ménage. Depuis janvier 2007, les tarifs de ces municipalités sont aussi publiés sur le site Internet consacré à la comparaison de ces taxes. En avril 2011, une deuxième édition du rapport a été publiée<sup>3</sup>. En plus de présenter cette fois-ci les montants des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets en vigueur pour les 50 plus grandes villes de Suisse, ce rapport montre aussi leur évolution par rapport aux taxes prélevées en 2007. En 2017, la troisième édition du rapport, présentant les montants des taxes dans les 50 plus grandes villes de Suisse en vigueur début 2017 et l'évolution par rapport aux taxes prélevées en 2010 a été publiée<sup>4</sup>.

Le but de cette quatrième édition du rapport est de présenter les montants des taxes dans les 50 plus grandes villes de Suisse en vigueur début 2023<sup>5</sup>. Dans cette nouvelle version du rapport, l'évolution des taxes par rapport à celles prélevées en 2017 n'a pas été précisée, en raison de la modification de certains paramètres du modèle de calcul des tarifs. La population de ces villes avoisine les 2.6 millions d'habitants, ce qui représente environ 30 % de la population suisse.

---

<sup>1</sup> <https://www.preisvergleiche.preisueberwacher.admin.ch>.

<sup>2</sup> Accessible sur [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch) sous Documentation > Publications > Etudes > 2006 > Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets.

<sup>3</sup> Accessible sur [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch) sous Documentation > Publications > Etudes > 2011 > Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets.

<sup>4</sup> Accessible sur [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch) sous Documentation > Publications > Etudes > 2017 > Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets.

<sup>5</sup> Les taxes ont été recensées dans le premier trimestre 2023. Par rapport au Rapport publié en 2017, les Villes de Kloten et Opfikon ont pris la place des Villes de Baden et Reinach (BL), qui ne font plus partie des 50 villes les plus peuplées de Suisse.



## 2 Méthode de calcul et types de ménages

Les systèmes tarifaires relatifs à l’approvisionnement en eau, à l’élimination des eaux usées et à l’élimination des déchets utilisés en Suisse sont nombreux et variés. Une comparaison du niveau des taxes est donc très difficile. La Surveillance des prix a défini trois types de ménages standard qui tiennent compte des caractéristiques permettant de modéliser et de comparer une grande partie des systèmes tarifaires rencontrés. Certains paramètres du modèle ont été repris de ceux déjà définis par l’Office fédéral de la statistique (OFS), en collaboration avec les associations professionnelles.

De plus, plusieurs hypothèses ont été énoncées afin de décrire de manière plus précise les logements nommés par l’OFS. Les caractéristiques portent, dans la mesure du possible, sur le logement et, à défaut, sur le bâtiment. En guise de récapitulation, les caractéristiques sélectionnées sont les suivantes :

**Tableau 1 : Modèles de ménage type**

	Type de ménage 1 / 2	Type de ménage 3 / 4	Type de ménage 4 / 6
	(HHT 1 / 2)	(HHT 3 / 4)	(HHT 4 / 6)
<b>Caractéristiques du logement, du ménage</b>			
Nbre de personnes dans le ménage [adultes / enfants] [#] **	1	3 [2 / 1]	4 [2 / 2]
Nbre de pièces [#] **	2	4	6
Surface habitable [m <sup>2</sup> ] **	55	100	150
Surface brute utilisable / SBU [m <sup>2</sup> ] *	69	125	188
Valeur assurée du logement [Frs] *	234'000	425'000	700'000
Valeur fiscale du logement [CHF] *	163'800	297'500	490'000
Unités de raccordement [#] *	16.3	25	42
Load units [LU] *	14.7	23	38
Consommation d'eau [m <sup>3</sup> /an] **	55	155	210
<b>Caractéristiques déchets sans collecte étendue des déchets biodégradables :</b>			
Nbre de sacs poubelle de 35 l [#]/an] *	43	129	172
Masse des déchets [kg/an] *	210	631	841
<b>Caractéristiques déchets avec collecte étendue des déchets biodégradables :</b>			
Nbre de sacs poubelle de 35 l [#]/an] *	34	103	137
Masse des déchets incinérables [kg/an] *	117	352	469
Masse des déchets biodégradables [kg/an] *	93	279	372
Masse des déchets biodégradables [l/an] *	300	900	1200
<b>Caractéristiques du bâtiment, de l'immeuble</b>			
Etages [#] *	5	3	2
Nbre d'appartements [#] **	15	5	1
Total des surfaces habitables [m <sup>2</sup> ] *	1175	460	150
Surface brute utilisable / SBU [m <sup>2</sup> ] *	1469	575	188
Valeur assurée de l'immeuble [CHF] *	5'000'000	2'000'000	700'000
Surface de la parcelle [m <sup>2</sup> ] *	1500	900	700
Surface étanche [m <sup>2</sup> ] *	610	300	150
Surface étanche [%] *	41	33	21
Surface au sol totale [m <sup>2</sup> ] *	260	200	120
Raccordement [mm] *	25	20	20
Diamètre du compteur [pouces] *	1°	3/4"	3/4"
Charge / puissance nominale du compteur [m <sup>3</sup> /h] *	7	5	5
Débit nominal du compteur Qn [m <sup>3</sup> /h] *	3.5	2.5	2.5
Unités de raccordement [#] *	331	125	42
Débit volumétrique de pointe [l/min] *	88.3	65.7	50.6
Load units [LU] *	300	105	38
Surface construite [m <sup>2</sup> ] *	1820	720	250
Volume SIA [m <sup>3</sup> ] *	5460	2160	750
Consommation d'eau par bien foncier [m <sup>3</sup> ] *	1650	550	210
Équivalent-habitant *	45	18	6



	Type de ménage 1 / 2	Type de ménage 3 / 4	Type de ménage 4 / 6
	(HHT 1 / 2)	(HHT 3 / 4)	(HHT 4 / 6)
<b>Caractéristiques déchets avec collecte étendue des déchets biodégradables :</b>			
Masse des déchets incinérables de l'immeuble [kg/an] *	3510	1249	469
Masse des déchets biodégradables [kg/an] *	2790	990	372
Masse des déchets biodégradables [l/an] *	9000	3194	1200
Grandeur du conteneur pour les déchets biodégradables [l] *	240	140	140
Nombres des vidages du conteneur (240l / 140l / 140l) *	52	52	26

\* Caractéristiques définies par la Surveillance des prix

\*\* Caractéristiques définies par l'OFS

Les paramètres marqués en rouge ont été modifiés par rapport à ceux utilisés dans le rapport publié en 2017<sup>6</sup>. Les changements dans le modèle sont présentés ci-dessous :

Les valeurs assurées des logements ont été augmentées afin de les rapprocher des valeurs réellement utilisées par les assureurs<sup>7</sup> ;

Conformément à la tendance observée ces dernières années d'une utilisation plus parcimonieuse de l'eau, les quantités consommées ont été réduites d'environ 9 % ;

Les sacs à déchets de 60 litres ne sont plus utilisés dans le modèle. Des sacs supplémentaires de 35 litres ont été ajoutés à titre de compensation.

Les paramètres relatifs aux déchets ont été divisés en deux groupes distincts : avec ou sans collecte étendue des déchets biodégradables.

C'est pourquoi les taxes sur les déchets sont présentées dans cette édition du rapport dans deux sections distinctes. La première section présente les taxes perçues par les communes qui n'offrent pas encore la collecte étendue des déchets biodégradables. La deuxième section présente les taxes facturées par les communes qui offrent déjà la collecte étendue des déchets biodégradables. Dans ce cas, pour déterminer les paramètres de chaque type de ménages, il a été utilisé une quantité moyenne de déchets biodégradables collectés de 93 kg par habitant, arrondie au chiffre supérieur<sup>8</sup>. Le nombre de sacs pour les ordures ménagères a été réduit en conséquence. Pour calculer la taxe, on a défini le nombre de conteneurs et le nombre de vidages nécessaires pour chaque immeuble afin d'éliminer la quantité correspondante de déchets biodégradables.

Les changements du modèle ont aussi un impact direct sur la comparaison des taxes 2017-2023, sur l'approvisionnement en eau et sur l'élimination des eaux usées. La baisse des redevances jusqu'à environ 10 % par rapport à 2017 est souvent imputable à la réduction de la quantité d'eau consommée utilisée dans le modèle. La facturation d'une redevance annuelle légèrement inférieure n'est donc pas imputable à la baisse des redevances, mais à la modification des paramètres du modèle. Cette réduction de la consommation correspond toutefois à la réalité. Grâce à des installations et des appareils plus efficaces, la consommation d'eau en Suisse a diminué de 25 % par personne entre 2010 et 2020<sup>9</sup>. Cette baisse correspond donc à un allègement effectif de la charge des ménages, mais aussi à une diminution réelle des recettes des services de distribution d'eau et d'assainissement, qui n'est pas toujours compensée par une diminution des coûts de même ampleur, car les coûts fixes sont élevés dans ces domaines.

<sup>6</sup> Cf. p. 2 du rapport, accessible sur [www.monsieur-prix.admin.ch](http://www.monsieur-prix.admin.ch) sous Documentation > Publications > Etudes > 2017 > Comparaison des taxes sur l'eau, les eaux usées et les déchets.

<sup>7</sup> Les éventuelles adaptations de la valeur assurée intervenues depuis début 2023 ne sont pas encore prises en compte dans ce rapport.

<sup>8</sup> Source : « Gesamtschweizerische Erhebung über biogene Abfälle aus kommunalen Quellen: Umfrage bei den Gemeinden », OFEV, 2017.

<sup>9</sup> Source : [Schweiz - Trinkwasserverbrauch je Einwohner & Tag 2020 | Statista](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/statistiques/1111111).



En raison de la modification des paramètres du modèle de calcul des tarifs décrits ci-dessus, dans cette nouvelle version du rapport, l'évolution des taxes par rapport à celles prélevées en 2017 n'est pas présentée.

Dans ce présent Rapport, les taxes des ménages types ont été calculées sur base annuelle selon les tarifs affichés au premier trimestre 2023. Seules les taxes récurrentes ont été prises en compte dans la détermination des montants, ce qui exclut donc les taxes de raccordement. Des informations supplémentaires sur la méthode de calcul sont disponibles sur le site Internet du Surveillant des prix consacré à la comparaison des taxes relatives à l'élimination des déchets, à l'élimination des eaux usées et à l'approvisionnement en eau<sup>10</sup>. Les comparaisons de prix y sont représentées sous forme de diagrammes montrant le niveau des tarifs d'une commune en comparaison avec toutes les communes saisies.

---

<sup>10</sup> <https://www.preisvergleiche.preisueberwacher.admin.ch>.



### 3 Remarques sur la comparaison des tarifs

Les fournisseurs de service dont les tarifs sont passés en revue n'ont pas la possibilité de choisir leur emplacement. Lors de l'évaluation des taxes au cas par cas, la Surveillance des prix prend en considération l'ensemble des facteurs de coûts découlant de la situation. Dans le cas contraire, on pourrait avoir une impression faussée de l'activité du fournisseur de service. Il pourrait paraître inefficace alors qu'il tire son épingle du jeu malgré des désavantages structurels, ou, à l'inverse, paraître efficace alors que les facteurs structurels dont il profite devraient lui permettre d'être encore meilleur marché. De ce point de vue, le comparatif publié est très simplificateur. Etant donné que le consommateur connaît en général le contexte particulier de sa commune, ce comparatif reste toutefois un outil utile. Afin de faciliter une première évaluation, les paragraphes qui suivent présentent brièvement les facteurs d'influence les plus importants.

En ce qui concerne **l'approvisionnement en eau potable**, ce sont souvent les différents niveaux de traitement de l'eau, en particulier lorsqu'il s'agit de l'eau d'un lac, qui reviennent cher. La topographie et la structure de la zone habitée influent également sur les coûts du réseau. En cas de grands dénivelés, l'énergie de pompage peut jouer un rôle considérable sur le plan financier.

**Les frais d'élimination des eaux usées** sont engendrés, d'une part, par la collecte et le transport des eaux usées dans les canalisations, d'autre part, par le traitement à la station d'épuration (STEP). La topographie et la structure de la zone habitée déterminent la dimension des canalisations et la nécessité d'ouvrages spéciaux tels que des stations de pompage ou des bassins de retenue d'eau pluviale. Les associations professionnelles VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) et ORED (Organisme pour les problèmes d'entretien des routes, d'épuration des eaux usées et d'élimination des déchets)<sup>11</sup> ont réalisé des études qui montrent qu'en général, plus la zone de captage d'une STEP est grande, plus les frais de maintenance et d'exploitation par habitant sont bas.

De manière générale, le coût de l'approvisionnement en eau potable et de l'élimination des eaux usées est en grande partie déterminé par les coûts fixes, en particulier les amortissements et les intérêts des infrastructures existantes. Les réseaux sont également financés en partie par des taxes de raccordement uniques. En plus du niveau des taxes de raccordement, l'effet sur les taxes récurrentes dépend également de l'activité de la commune en matière de constructions. Du fait de la réduction de la dette qu'elles avaient engendrée, des recettes élevées provenant de taxes de raccordement perçues antérieurement peuvent encore influencer sur la situation actuelle, en ayant une incidence positive sur les coûts récurrents.

En ce qui concerne **l'élimination des déchets**, les prestations des communes ne sont pas toutes semblables. Le nombre de tournées et le service des collectes séparées sont très variables. Par exemple, toutes les communes ne récoltent pas les déchets verts. Si une telle offre existe, celle-ci est financée dans certaines communes par la taxe de base et dans d'autres par une taxe séparée. Etant donné que, dans notre modèle de comparaison, la taxe de base est répercutée sur le prix du sac, ce dernier, dans les communes qui financent la tournée verte par la taxe de base, est plus élevé que dans les communes où elle est facturée séparément.

Ces dernières années, la collecte des déchets biogènes pour la production de biogaz s'est fortement développée. En 2019, afin d'améliorer la comparabilité des taxes sur les déchets, le Surveillant des prix a défini une nouvelle structure de comparaison des taxes sur les déchets : une catégorie incluant la collecte complète des biodéchets et une autre sans la collecte complète des biodéchets<sup>12</sup>. Dans cette édition du Rapport, pour la première fois, les taxes sur les déchets seront comparées sur la base de ces deux variantes.

Sur le plan des coûts, la structure de la zone habitée, en particulier la distance jusqu'à l'usine d'incinération, joue également un rôle important.

<sup>11</sup> L'ORED a depuis été remplacée par l'Association suisse pour l'infrastructure communale (ASIC).

<sup>12</sup> Cf. Newsletter du Surveillant des prix Nr. 05/19, accessible sur [www.monsieur-prix.ch](http://www.monsieur-prix.ch) sous Documentation > Informations destinées aux médias > Newsletter > 2019 > Newsletter 05/19.



## 4 Les taxes annuelles pour l'approvisionnement en eau potable

La distribution de l'eau est assurée par des fournisseurs de service qui ne peuvent pas choisir librement le lieu d'exercice de leur activité. En examinant la répartition des coûts pour l'approvisionnement en eau, certains facteurs apparaissent particulièrement cruciaux pour leur détermination. C'est pourquoi lors de l'examen des taxes sur l'eau, tous les facteurs pertinents pour le calcul des coûts sont à prendre en considération. En effet si ceux-ci ne sont pas intégrés, la comparaison des taxes peut provoquer une impression erronée, à savoir que certains services d'approvisionnement en eau sont inefficients.

Les facteurs suivants influencent de manière différenciée le montant des taxes prélevées pour l'approvisionnement en eau (énumération non exhaustive) :

- Demande de pointe ( $m^3/min.$  pour le débit maximal des conduites,  $m^3/d$  pour la capacité de charge moyenne) ;
- Nombre de clients, resp. d'habitants ;
- Structure de la clientèle (grands ou petits clients) ;
- Longueur du réseau de distribution ;
- Quantité d'eau livrée par an ;
- Structure de l'agglomération (urbaine, rurale) ;
- Topographie (différences de hauteur) ;
- Géologie (nature du terrain) ;
- Hydrologie (qualité, type [traitement] et emplacement des réserves d'eau) ;
- Météorologie (périodes sèches, renouvellement d'eaux souterraines, etc.) ;
- Montants facturés par les entreprises associées pour l'approvisionnement et l'administration ;
- Concessions ;
- Autres infrastructures (routes, distribution d'énergie) ;
- Qualité de l'eau potable (en fonction des normes) ;
- Facteur de production travail (salaires villes/campagnes) ;
- Facteur de production capital (frais pour capital emprunté) ;
- Obligations imposées (devoir de raccordement) ;
- Sécurité d'approvisionnement (systèmes redondants) ;
- Configuration de l'installation (nombre de zones de compression, de réservoirs, etc.).

L'importance relative des coûts entraînés par l'énergie nécessaire au fonctionnement des pompes est particulièrement significative. Actuellement, nous observons une forte augmentation des coûts de l'énergie, qui touche les fournisseurs du service d'approvisionnement en eau de manière très différente - en fonction de la consommation d'énergie, mais aussi de l'évolution des coûts de l'énergie dans chaque région. À l'inverse, les fournisseurs du service d'approvisionnement en eau localisés dans des régions de montagne peuvent souvent profiter de la vente d'énergie comme activité secondaire.

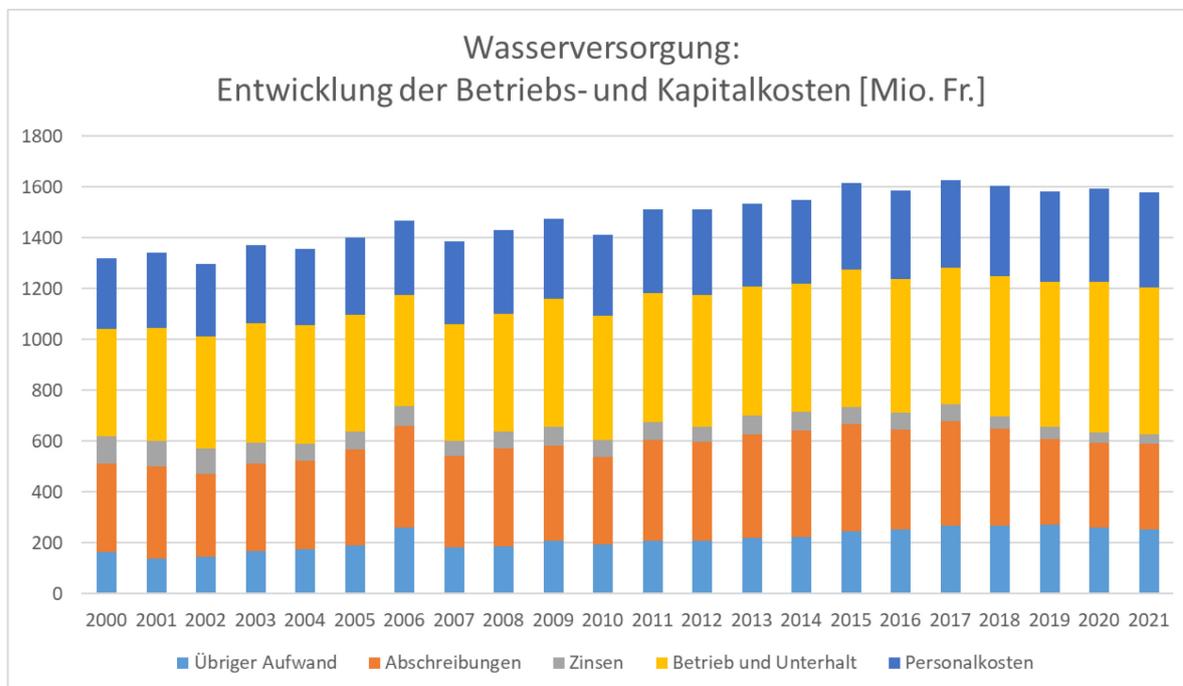
Les successions d'opérations nécessaires à la préparation de l'eau influencent particulièrement les coûts, tel est notamment le cas du traitement de l'eau de lac. Les frais supplémentaires s'élèvent en moyenne à 40 centimes par mètres cube d'eau potable. Cela conduit pour les trois types de ménages à une charge supplémentaire de 22, 62 et 84 francs par an. Les distributeurs d'eau qui utilisent majoritairement de l'eau de lac sont particulièrement concernés. Dans ce cas aussi, l'augmentation du coût de l'énergie a un impact important. En outre, en raison de la pollution des nappes phréatiques, de plus en plus de fournisseurs du service d'approvisionnement en eau doivent passer à des traitements multi-étapes ou utiliser des étapes de potabilisation supplémentaires.

De même, la sécurité d'approvisionnement exerce une influence relative par le biais des points de captage indépendants. Pour chaque captage redondant, le prix des grands services de l'eau augmente de 5 à 20 centimes par  $m^3$  d'eau.

Le déficit saisonnier d'eau, mais aussi la turbidité partielle des sources après des précipitations intenses sont également des défis auxquels les fournisseurs du service d'approvisionnement en eau sont confrontés, tout comme la pollution des eaux souterraines par les engrais, les pesticides, les fongicides et les herbicides.



L'observation de l'évolution des coûts de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) montre qu'entre 2017 et 2021, les coûts totaux des distributeurs d'eau n'ont plus augmenté. Dans l'ensemble, ce sont surtout les amortissements qui ont baissé, ce qui peut en principe être mis en relation avec l'introduction de la nouvelle norme comptable MCH2<sup>13</sup> et moins avec la baisse des investissements. De plus, l'augmentation des coûts de l'énergie n'est pas encore visible.



Source : SSIGE 2023

La majorité des communes applique une taxe calculée par rapport à la quantité d'eau consommée, à laquelle s'ajoute une taxe de base pour la couverture des charges fixes. Dans la plupart des cas, la taxe de base est calculée en fonction de la taille du compteur. Dans d'autres cas, cette taxe est fixée par appartement, par unité de raccordement ou en fonction d'autres paramètres tels que, par exemple, la surface du terrain, le volume SIA de l'immeuble ou la valeur d'assurance ECA. Certaines villes appliquent aussi une taxe de location des compteurs.

Les graphiques suivants présentent les taxes annuelles pour l'approvisionnement en eau pour les trois ménages types, en francs suisses. Les montants sont calculés sur la base des tarifs recensés pendant le premier trimestre 2023. Seules les taxes récurrentes sont prises en compte dans la comparaison, ce qui exclut donc les taxes de raccordement.

<sup>13</sup> Par le passé, les amortissements étaient souvent beaucoup trop élevés.

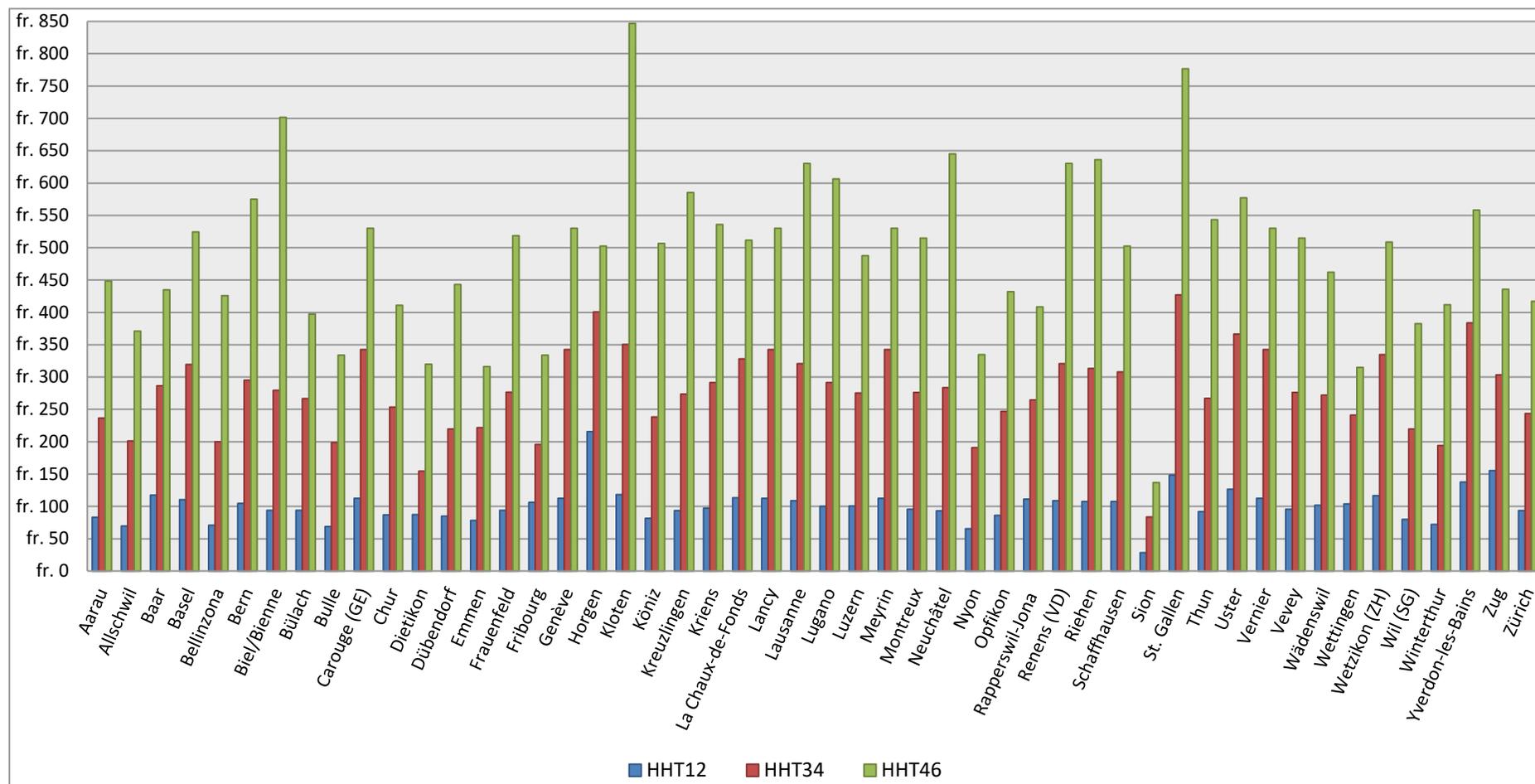


### Graphique 1 : Synthèse des taxes pour l'approvisionnement en eau

Catégorie HHT12 : Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces

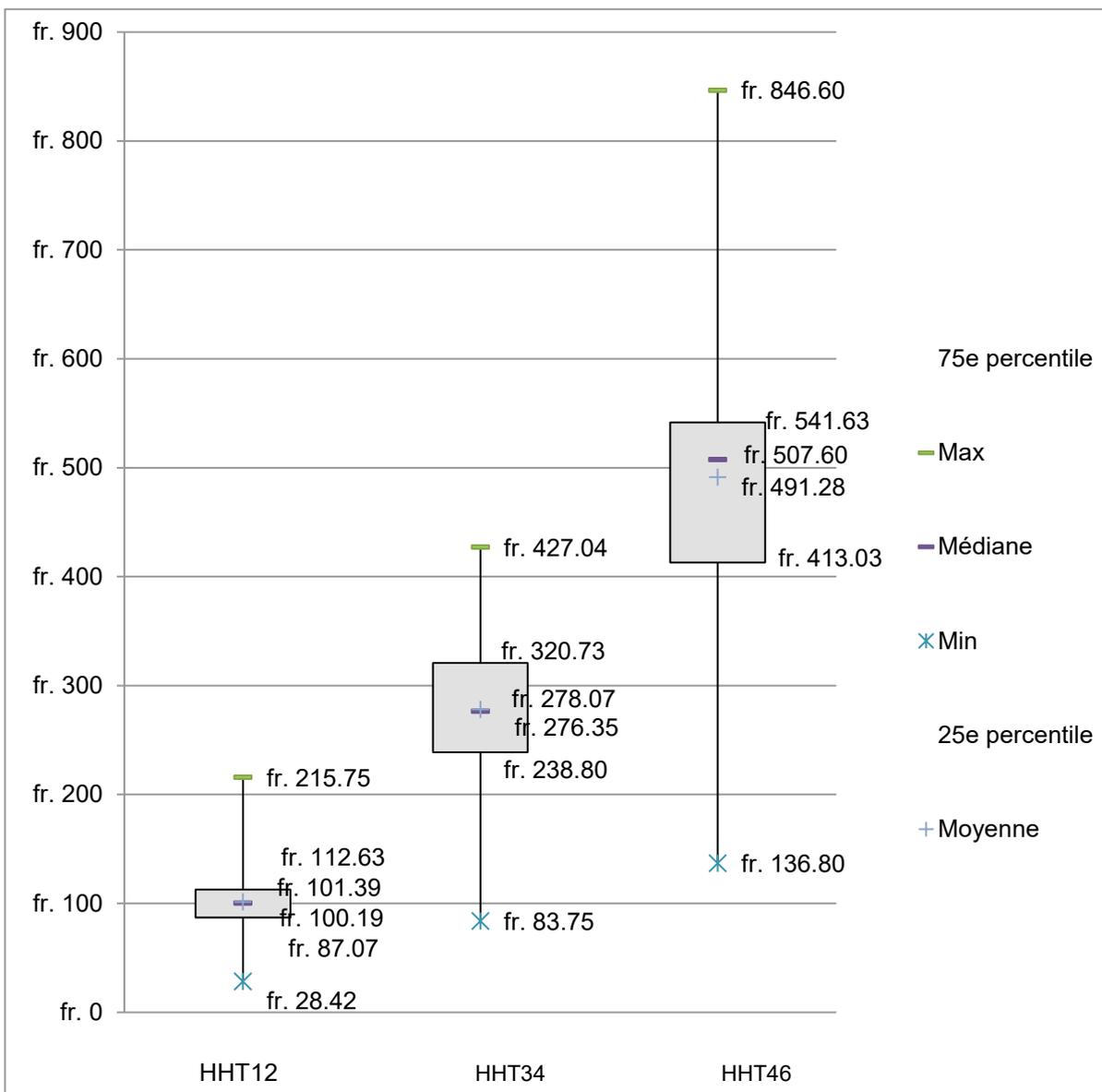
Catégorie HHT34 : Maison de 5 familles ; Ménage de 3 personnes ; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46 : Maison de 1 famille ; Ménage de 4 personnes ; Appartement de 6 pièces





**Graphique 2 : Box-plot des taxes annuelles pour l'approvisionnement en eau par catégorie de ménage**



Axe des ordonnées : indications en francs des tarifs annuels pour l'approvisionnement en eau

Axe des abscisses : présentation selon les trois ménages types

	<b>HHT12</b>	<b>HHT34</b>	<b>HHT46</b>
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 28.42	fr. 83.75	fr. 136.80
25e percentile	fr. 87.07	fr. 238.80	fr. 413.03
Médiane	fr. 100.19	fr. 276.35	fr. 507.60
75e percentile	fr. 112.63	fr. 320.73	fr. 541.63
Max.	fr. 215.75	fr. 427.04	fr. 846.60
Moyenne	fr. 101.39	fr. 278.07	fr. 491.28



## 5 Les taxes annuelles pour l'élimination des eaux usées

Les coûts pour la gestion des eaux usées proviennent de l'évacuation, du transport de ces eaux dans les canalisations et aussi du traitement effectué dans les stations d'épuration.

En général, la gestion des eaux usées est marquée en grande partie par les frais fixes, en particulier l'amortissement et les intérêts liés à l'infrastructure existante.

La topographie et la structure de l'agglomération déterminent le dimensionnement des canalisations, ainsi que le besoin ou non d'installations particulières, telles que des stations de pompes ou des bassins de rétention d'eau de pluie. Une étude menée par les associations professionnelles VSA et ORED a montré que l'ensemble des coûts d'évacuation des eaux usées est en règle générale bien corrélé à la taille des zones raccordées aux STEP. De plus grandes zones raccordées aux STEP permettent généralement une exploitation et un entretien à des montants qui, ramenés au nombre d'habitants, sont inférieurs.

Des communes avec une stratégie de conservation de la valeur peuvent éviter de fortes fluctuations des taxes (cela correspond en règle générale à des taxes ni particulièrement élevées ni particulièrement basses). En repoussant les mesures de rénovation qui ne sont pas encore absolument nécessaires, à court terme, les taxes peuvent être maintenues basses.

Depuis 2016, une taxe de 9 francs par personne est prélevée pour financer les étapes de traitement destinées à éliminer les micropolluants dans les grandes installations, ce qui renchérit d'autant le prix des eaux usées. Avec la réalisation de ces installations, les coûts d'exploitation plus élevés s'y ajoutent désormais. Grâce aux progrès techniques, les nouvelles installations permettent toutefois de réaliser d'importants gains d'efficacité.

L'augmentation des prix de l'énergie joue également un rôle dans le traitement et, en partie, dans le transport des eaux usées. En contrepartie, il existe également un grand potentiel de revalorisation d'énergie dans le domaine de l'élimination des eaux usées.

La majorité des communes applique une taxe calculée par rapport à la quantité d'eau consommée, à laquelle s'ajoute une taxe de base pour la couverture des charges fixes. Dans la plupart des cas, la taxe de base est calculée par appartement ou en fonction d'autres paramètres tels que, par exemple, la surface construite, la taille du compteur, le volume SIA de l'immeuble ou la valeur d'assurance ECA. Certaines villes appliquent aussi des facteurs de pondération spécifique à la zone par surface du terrain.

Les graphiques suivants présentent les taxes annuelles pour l'élimination des eaux usées pour les trois ménages types, en francs suisse. Les montants sont calculés sur la base des tarifs recensés pendant le premier trimestre 2023. Seules les taxes récurrentes sont prises en compte dans la comparaison, ce qui exclut donc les taxes de raccordement.

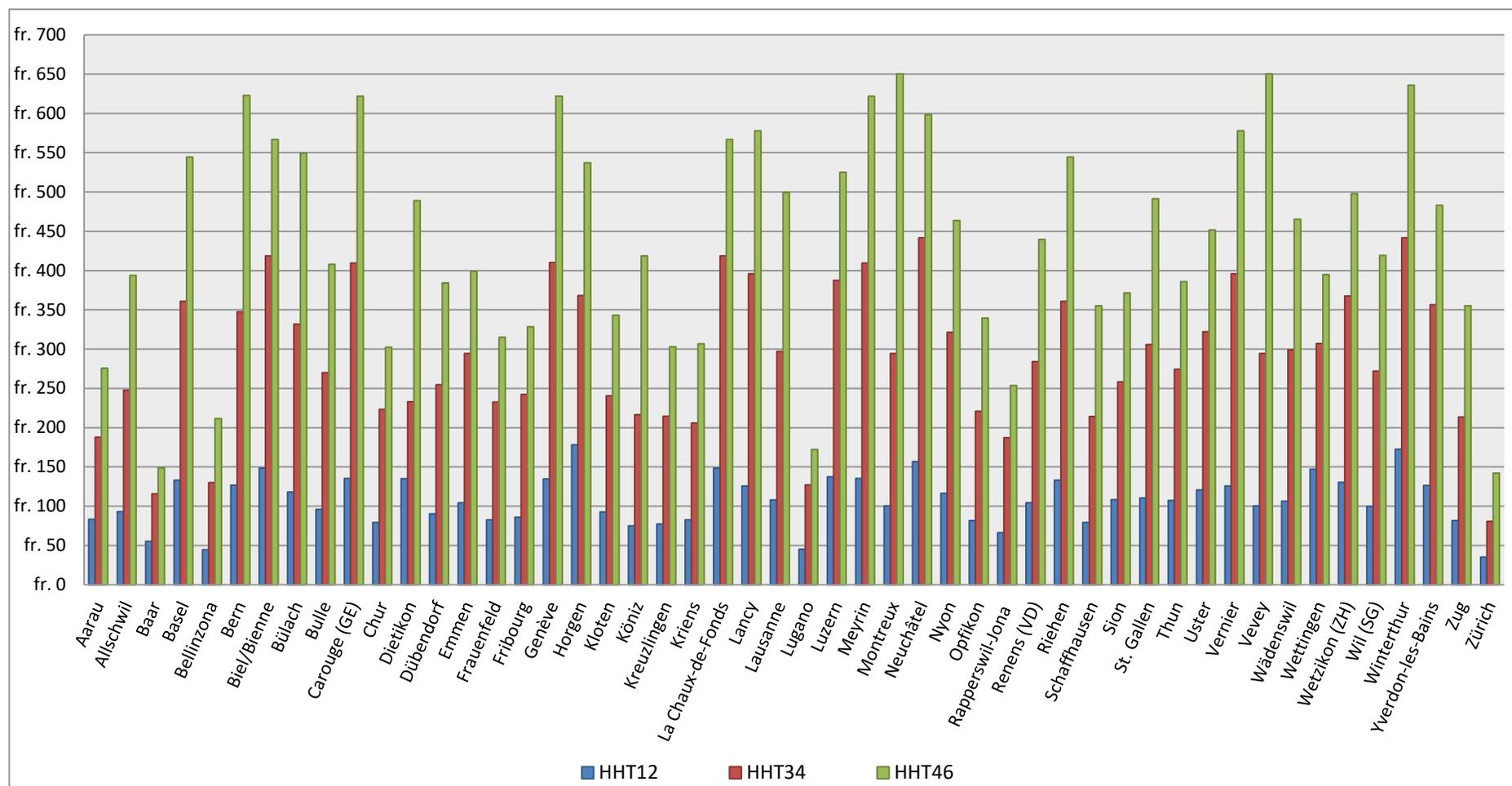


### Graphique 3 : Synthèse des taxes pour l'élimination des eaux usées

Catégorie HHT12 : Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces

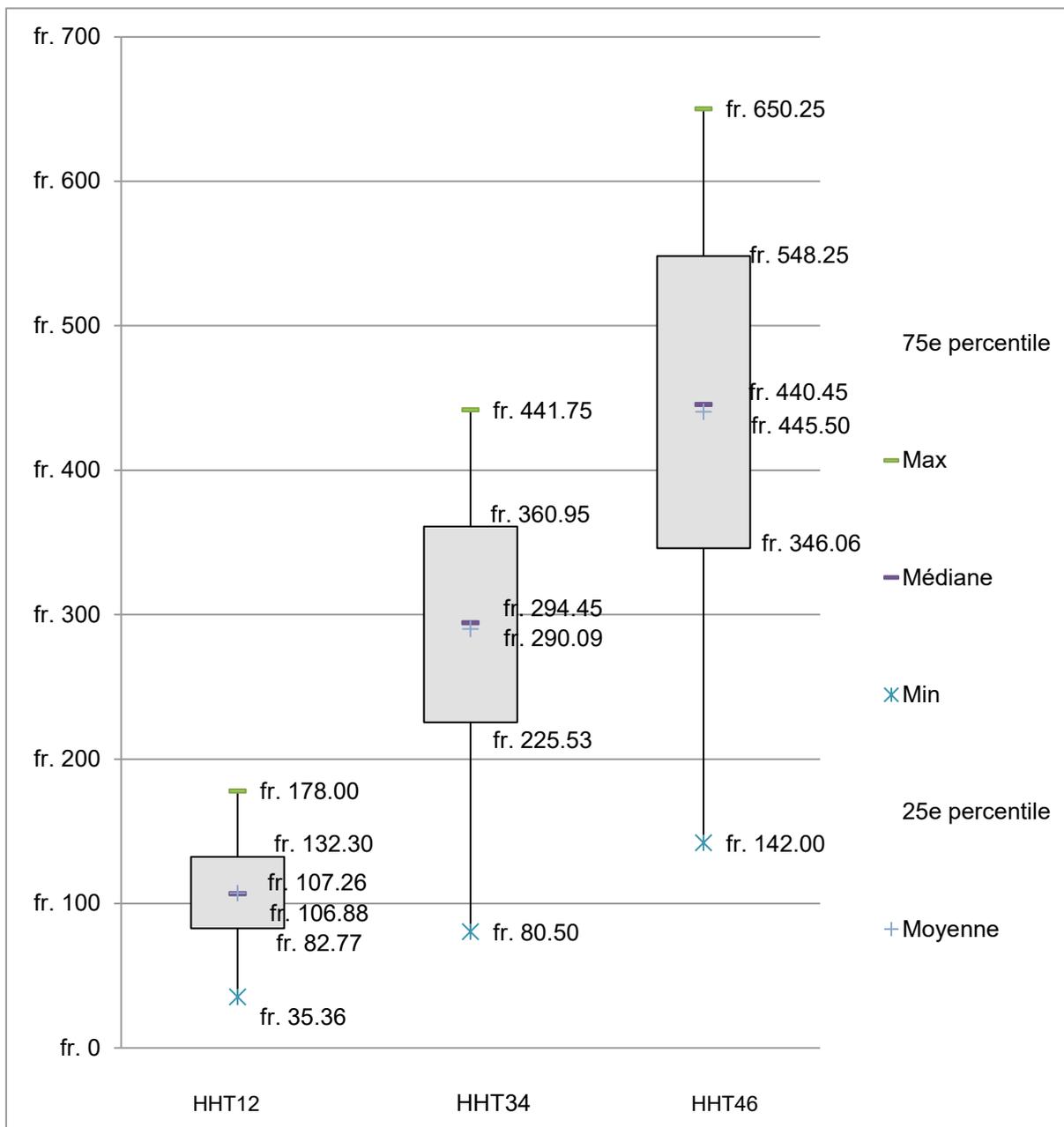
Catégorie HHT34 : Maison de 5 familles ; Ménage de 3 personnes ; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46 : Maison de 1 famille ; Ménage de 4 personnes ; Appartement de 6 pièces





**Graphique 4 : Box-plot des taxes annuelles pour l'élimination des eaux usées par catégorie de ménage**



Axe des ordonnées : indications en francs des tarifs annuels pour l'élimination des eaux usées

Axe des abscisses : présentation selon les trois ménages types

	<b>HHT12</b>	<b>HHT34</b>	<b>HHT46</b>
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 35.36	fr. 80.50	fr. 142.00
25e percentile	fr. 82.77	fr. 225.53	fr. 346.06
Médiane	fr. 106.88	fr. 294.45	fr. 445.50
75e percentile	fr. 132.30	fr. 360.95	fr. 548.25
Max.	fr. 178.00	fr. 441.75	fr. 650.25
Moyenne	fr. 107.26	fr. 290.09	fr. 440.45



## 6 Les taxes annuelles pour l'élimination des déchets

Les coûts pour la récolte des déchets et leur recyclage proviennent de la collecte des déchets, des transports successifs et enfin de l'élimination des déchets à proprement parler ou de leur valorisation.

Les différences entre les charges issues des taxes prélevées par les communes indiquées peuvent être essentiellement expliquées à l'aide des facteurs suivants.

Lors de la récolte, les communes ont une grande marge de manœuvre quant à l'offre de services et aux modalités d'application des normes écologiques (circuits de valorisation, équipements des véhicules de collecte de déchets et des points de ramassage).

Des offres conviviales à l'écoute des usagers sont des services additionnels qui vont au-delà de l'offre minimale, mais qui sont appréciées par la population. Elles visent une gestion des déchets la moins compliquée possible et respectueuse de l'environnement, telle que par exemple un centre de récolte des déchets à l'attention du public ou des conteneurs en sous-sol. De même, la topographie et la structure de l'espace de l'agglomération et de son réseau de routes jouent un rôle quand il est question de l'efficacité de la récolte des déchets et des matériaux valorisables.

L'influence des frais de transport augmente fortement si les déchets et les matériaux valorisables doivent être transportés sur de longues distances pour leur élimination ou mise en valeur. Des différences considérables existent entre les régions en ce qui concerne les frais d'élimination des déchets (prix facturés par les usines d'incinération des ordures ménagères) et la mise en valeur des matériaux valorisables rassemblés séparément.

La majorité des communes applique une taxe calculée en fonction de la quantité de déchets produits par les usagers (taxe sur le sac ou taxe sur le poids), à laquelle s'ajoute une taxe de base pour la couverture des charges fixes. Dans la plupart des cas, la taxe de base est calculée par appartement ou en fonction du nombre d'habitants du ménage. Moins souvent, cette taxe est fixée sur la base d'autres facteurs, tels que, par exemple, la surface utilisable brute ou le volume SIA de l'immeuble.

Une minorité des communes (les Communes du Canton de Genève : Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, et Vernier) n'applique aucune taxe sur les déchets aux ménages. Dans ces cas, les charges de la gestion de la récolte et de l'élimination des déchets sont en grande partie financées par les impôts. La Ville de Lugano, qui en 2017 ne prélevait aucune taxe sur les déchets, a entre-temps adopté un système de taxation causale pour la couverture des charges de ce service.

Le nombre de tournées et le service des collectes séparées sont très différents d'une commune à l'autre. Par exemple, toutes les communes ne récoltent pas les déchets verts. Si une telle offre existe, celle-ci est financée dans certaines communes par la taxe de base et dans d'autres par une taxe séparée. Ces dernières années, la collecte des déchets biogènes pour la production de biogaz s'est fortement développée. De plus en plus de communes incluent la collecte complète des biodéchets dans leurs services. Afin d'améliorer la comparabilité des taxes sur les déchets, le Surveillant des prix a défini une nouvelle structure de comparaison des taxes sur les déchets : une catégorie incluant la collecte complète des biodéchets et une autre sans la collecte complète des biodéchets.

Les graphiques suivants présentent les taxes annuelles pour l'élimination des déchets - sans et avec la collecte complète des biodéchets - pour les trois ménages types, en francs suisses. Les montants sont calculés sur la base des tarifs recensés pendant le premier trimestre 2023.

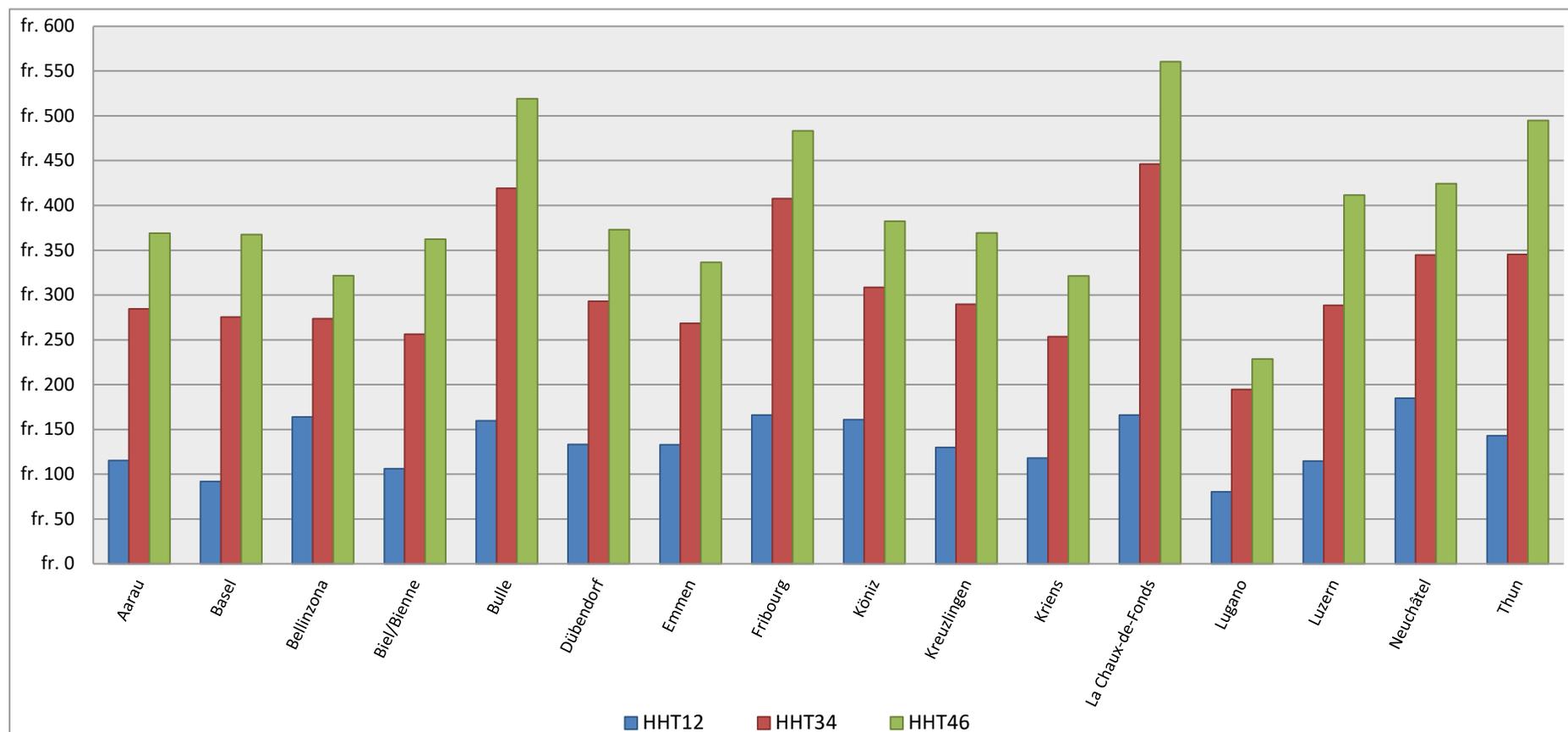


### Graphique 5 : Synthèse des taxes pour l'élimination des déchets - sans collecte complète des biodéchets

Catégorie HHT12 : Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces

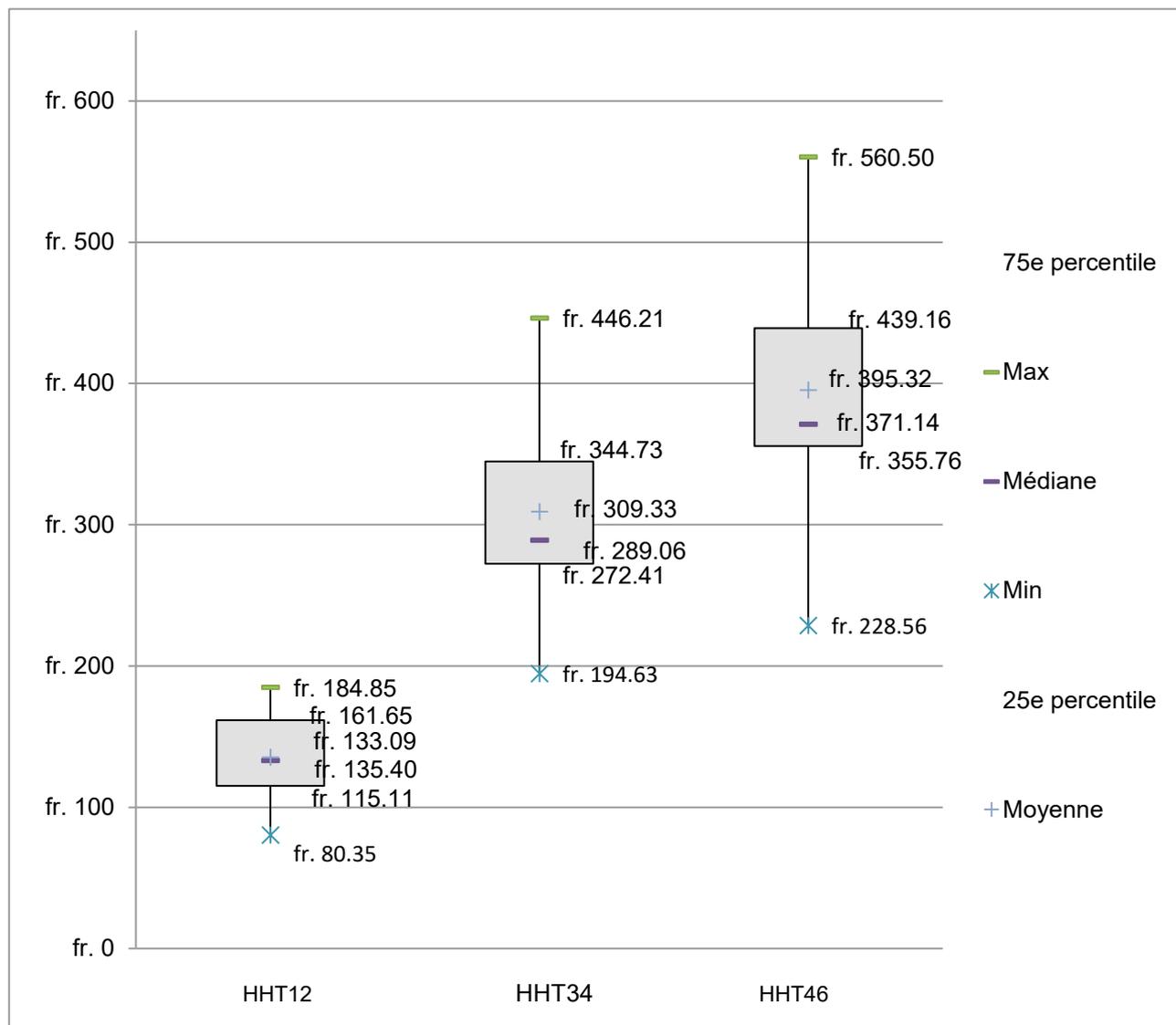
Catégorie HHT34 : Maison de 5 familles ; Ménage de 3 personnes ; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46 : Maison de 1 famille ; Ménage de 4 personnes ; Appartement de 6 pièces





**Graphique 6 : Box-plot des taxes annuelles pour l'élimination des déchets - sans collecte complète des biodéchets - par catégorie de ménage**



Axe des ordonnées : indications en francs des tarifs annuels pour l'élimination des déchets

Axe des abscisses : présentation selon les trois ménages types

	<b>HHT12</b>	<b>HHT34</b>	<b>HHT46</b>
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 80.35	fr. 194.63	fr. 228.56
25e percentile	fr. 115.11	fr. 272.41	fr. 355.76
Médiane	fr. 133.09	fr. 289.06	fr. 371.14
75e percentile	fr. 161.65	fr. 344.73	fr. 439.16
Max.	fr. 184.85	fr. 446.21	fr. 560.50
Moyenne	fr. 135.40	fr. 309.33	fr. 395.32

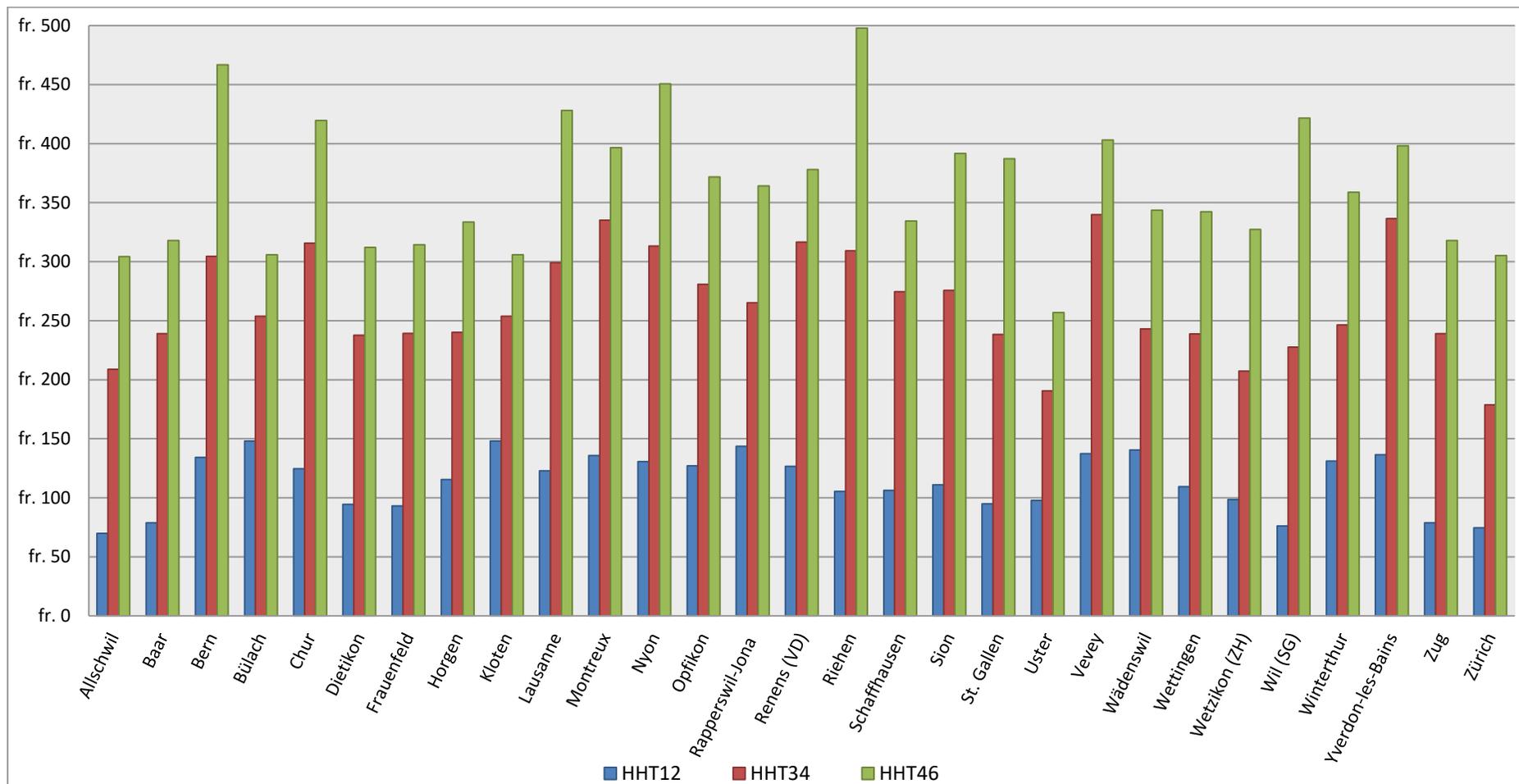


### Graphique 7 : Synthèse des taxes pour l'élimination des déchets - avec collecte complète des biodéchets

Catégorie HHT12 : Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces

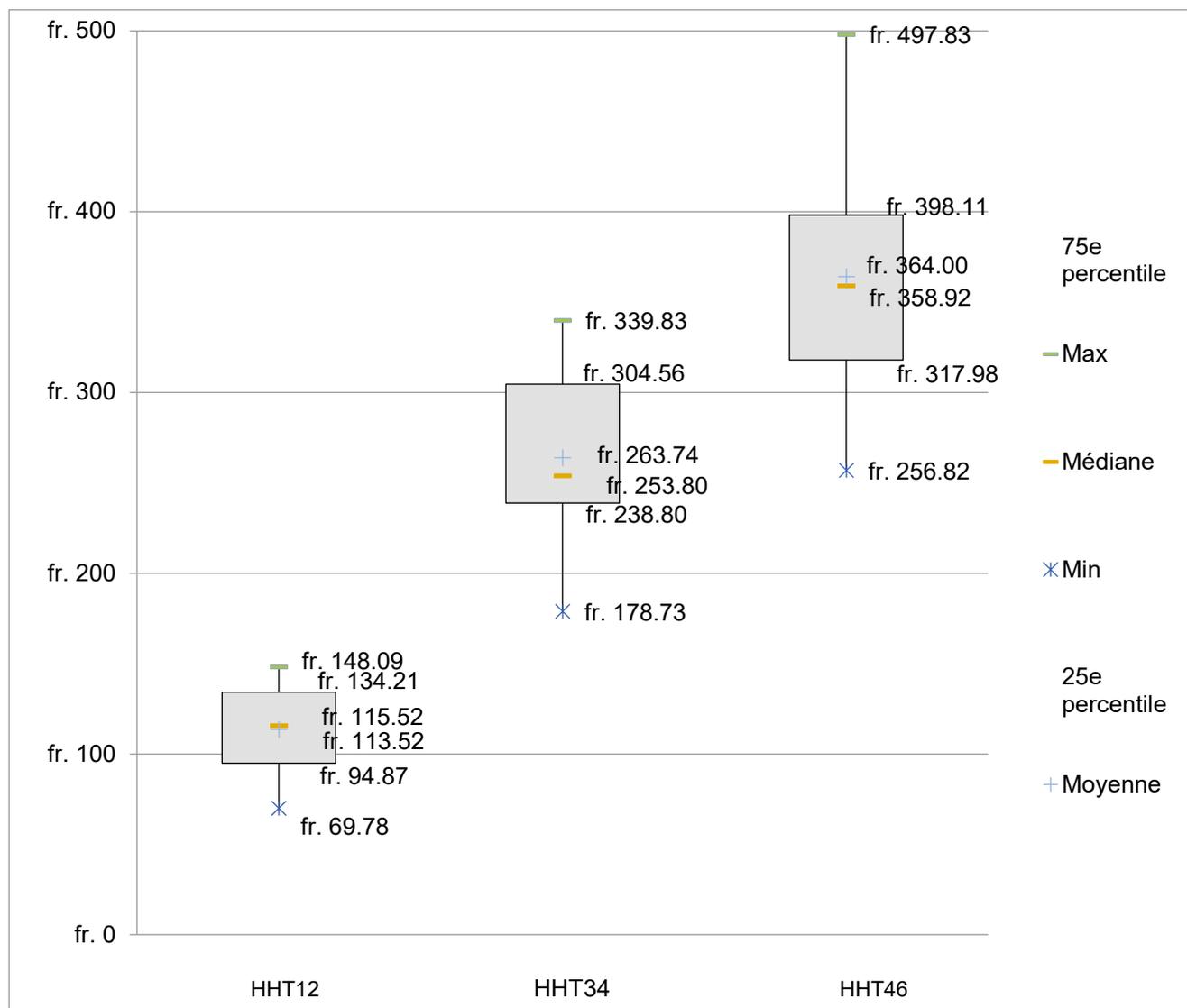
Catégorie HHT34 : Maison de 5 familles ; Ménage de 3 personnes ; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46 : Maison de 1 famille ; Ménage de 4 personnes ; Appartement de 6 pièces





**Graphique 8 : Box-plot des taxes annuelles pour l'élimination des déchets - avec collecte complète des biodéchets - par catégorie de ménage**



Axe des ordonnées : indications en francs des tarifs annuels pour l'élimination des déchets

Axe des abscisses : présentation selon les trois ménages types

	HHT12	HHT34	HHT46
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 69.78	fr. 178.73	fr. 256.82
25e percentile	fr. 94.87	fr. 238.80	fr. 317.98
Médiane	fr. 115.52	fr. 253.80	fr. 358.92
75e percentile	fr. 134.21	fr. 304.56	fr. 398.11
Max.	fr. 148.09	fr. 339.83	fr. 497.83
Moyenne	fr. 113.52	fr. 263.74	fr. 364.00



## 7. Synthèse de la somme des trois taxes par catégorie de ménage

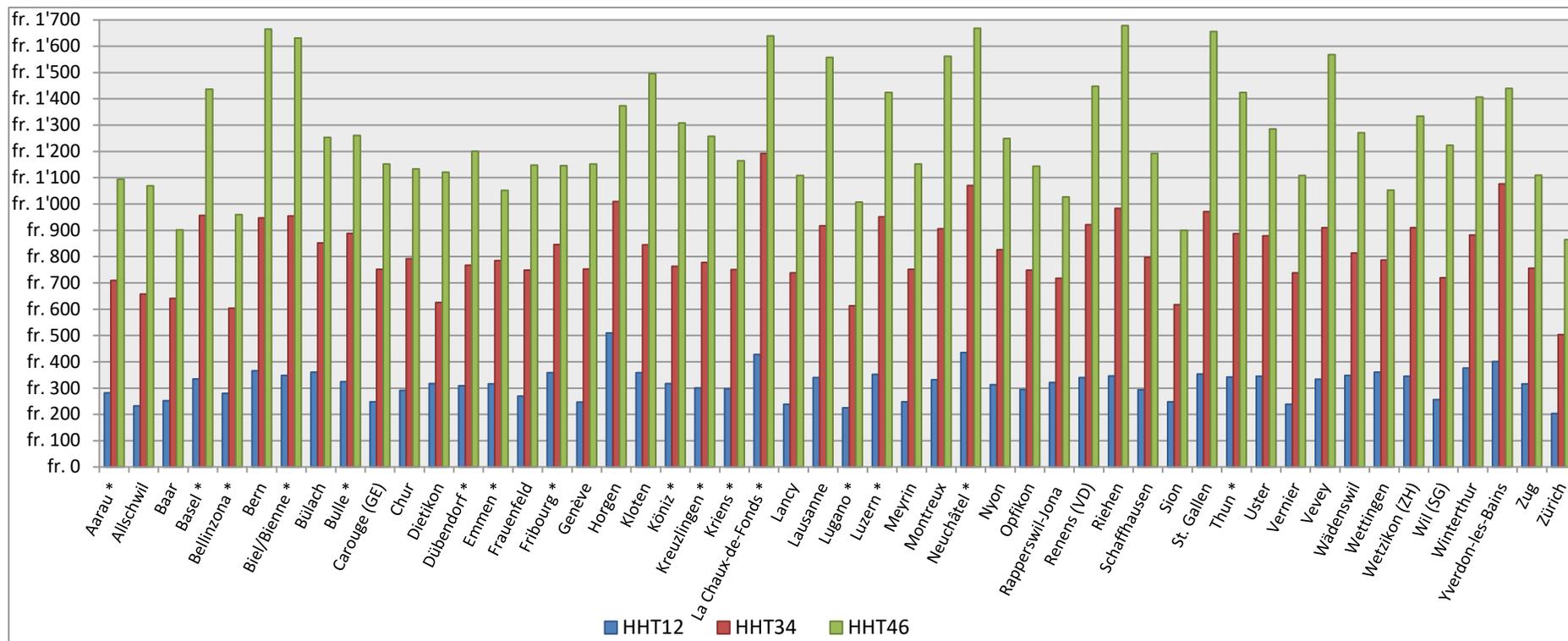
Graphique 9 : Synthèse de la somme des trois taxes par catégorie de ménage

Catégorie HHT12 : Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces

Catégorie HHT34 : Maison de 5 familles ; Ménage de 3 personnes ; Appartement de 4 pièces

Catégorie HHT46 : Maison de 1 famille ; Ménage de 4 personnes ; Appartement de 6 pièces

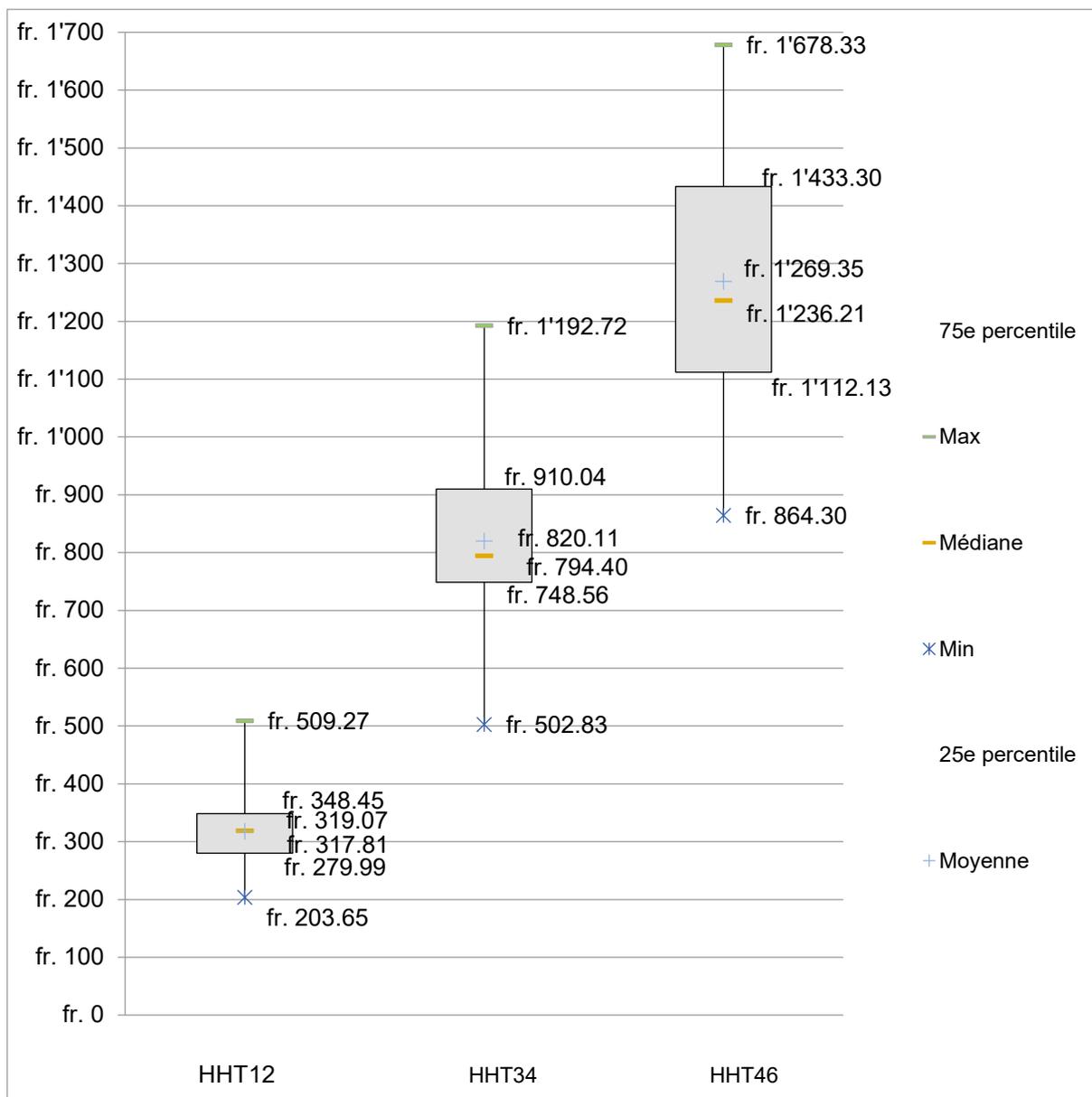
Les Communes de Carouge, Genève, Lancy, Meyrin, et Vernier ne prélèvent pas de taxes sur les déchets.



\* Communes qui n'offrent pas la collecte complète des biodéchets.



**Graphique 10 : Box-plot de la somme des trois taxes sur base annuelle par catégorie de ménage**



Axe des ordonnées : indications en francs des trois tarifs annuels agrégés

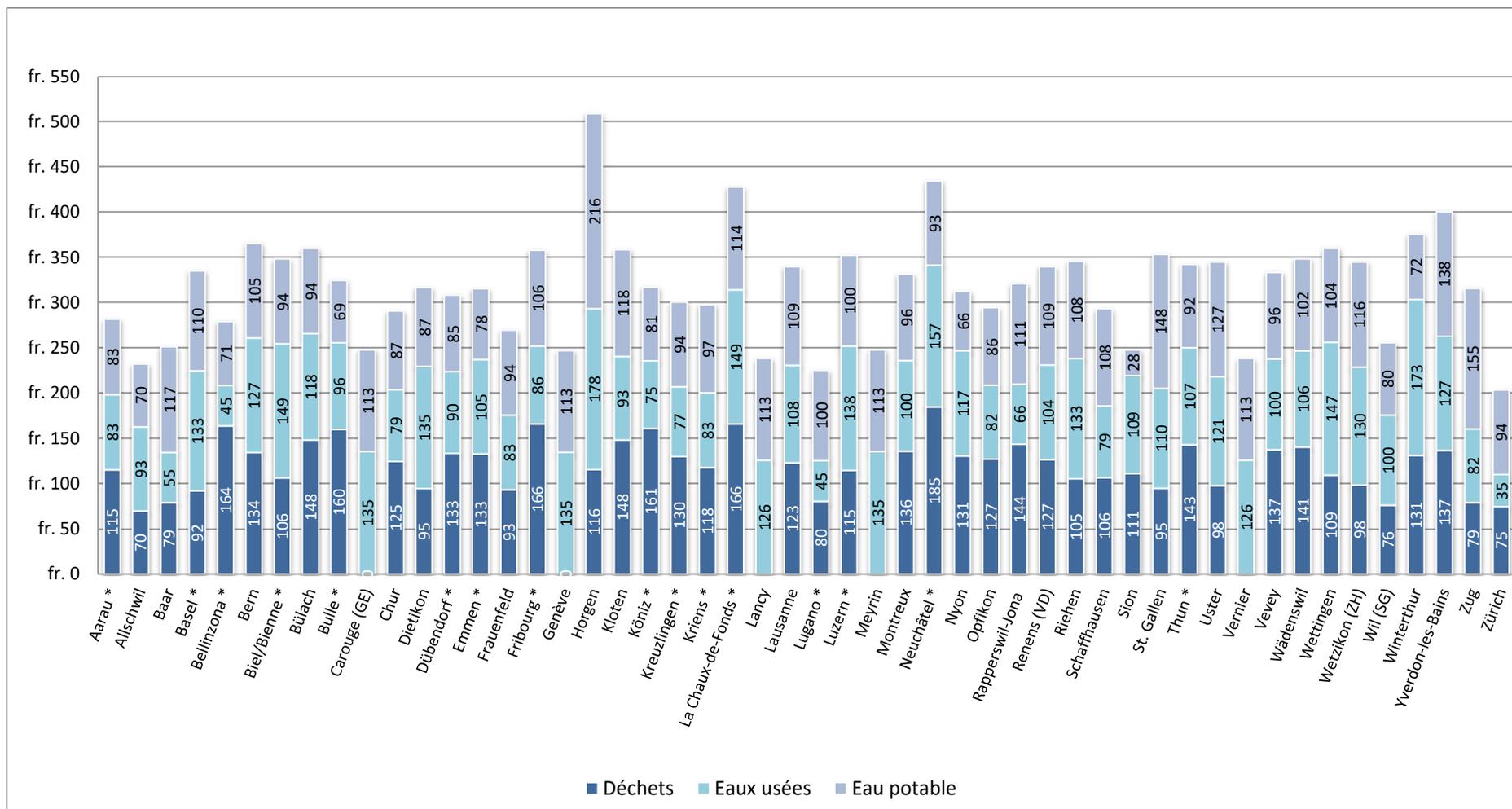
Axe des abscisses : présentation selon les trois ménages types

	<b>HHT12</b>	<b>HHT34</b>	<b>HHT46</b>
	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel
Min.	fr. 203.65	fr. 502.83	fr. 864.30
25e percentile	fr. 279.99	fr. 748.56	fr. 1'112.13
Médiane	fr. 319.07	fr. 794.40	fr. 1'236.21
75e percentile	fr. 348.45	fr. 910.04	fr. 1'433.30
Max.	fr. 509.27	fr. 1'192.72	fr. 1'678.33
Moyenne	fr. 317.81	fr. 820.11	fr. 1'269.35



### Graphique 11 : Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT12

Maison de 15 familles ; Ménage de 1 personne ; Appartement de 2 pièces

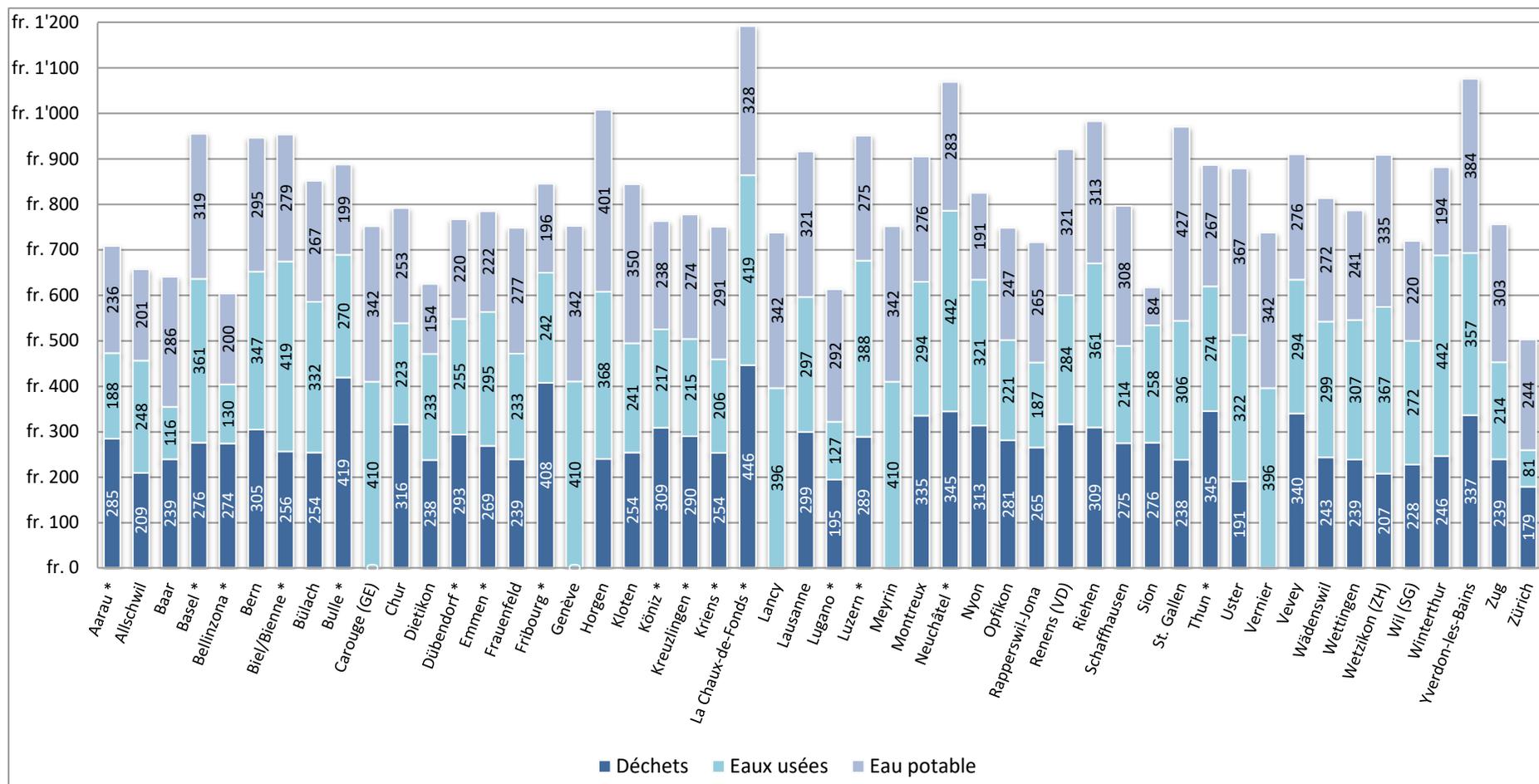


\* Communes qui n'offrent pas la collecte complète des biodéchets.



## Graphique 12 : Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT34

Maison de 5 familles; Ménage de 3 personnes; Appartement de 4 pièces

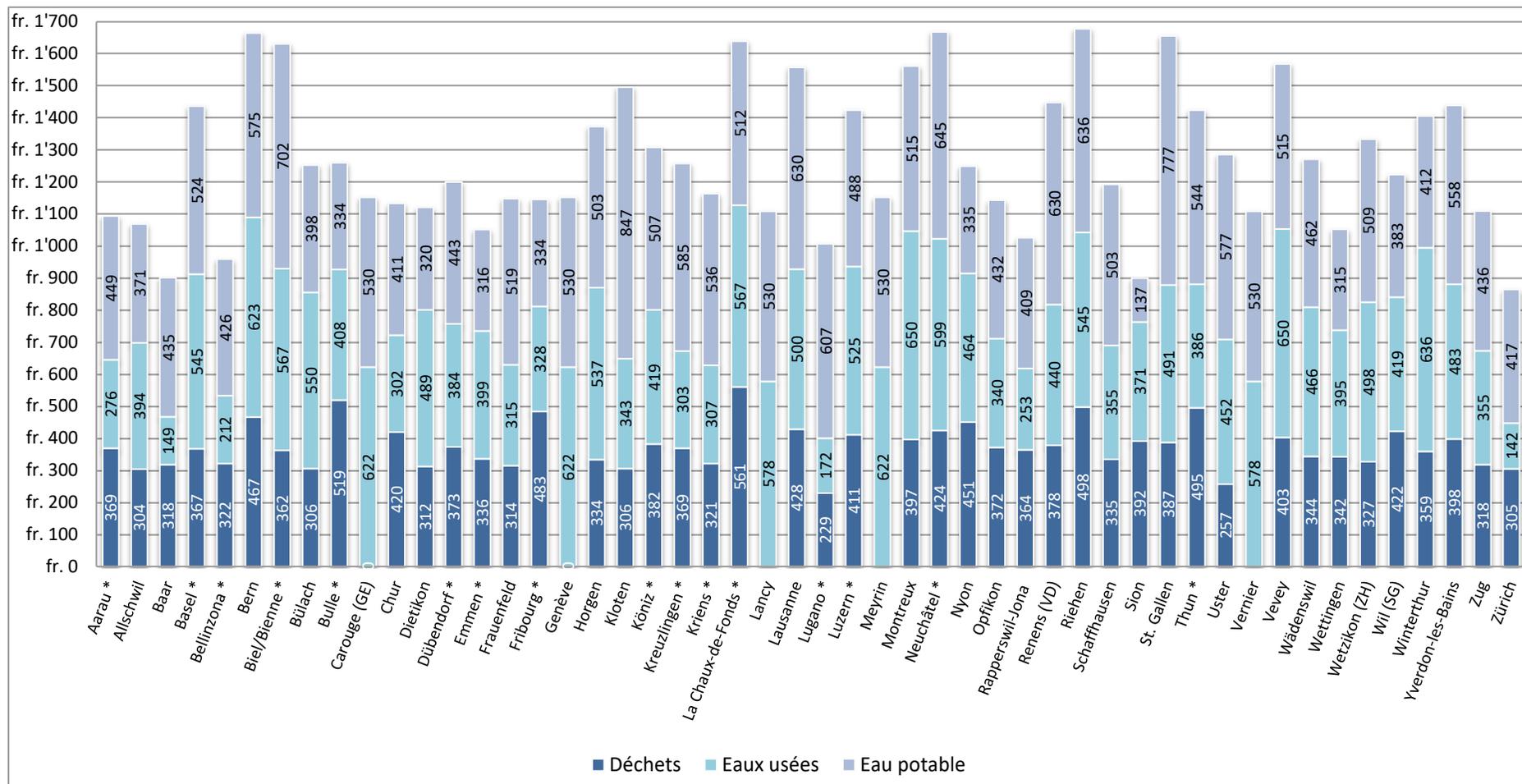


\* Communes qui n'offrent pas la collecte complète des biodéchets.



### Graphique 13 : Somme des trois taxes pour la catégorie de ménage HHT46

Maison de 1 famille; Ménage de 4 personnes; Appartement de 6 pièces



\* Communes qui n'offrent pas la collecte complète des biodéchets.